

## Elections municipales : choisir l'avenir sans tergiverser.

*L'ouvrage de philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau « Du Contrat Social » a été publié en 1762. Sans prétendre résumer une œuvre de cette importance, on peut retenir une idée fondatrice : la participation aux affaires publiques des citoyens leur permet de réfléchir aux enjeux du « vivre-ensemble » à partir de la notion de « bien commun ».*

### **Aujourd'hui, à l'approche des élections municipales, nous devons choisir sans tergiverser.**

Certains citent aujourd'hui « l'intérêt général » ou « l'utilité publique », mais ces notions sont toutes relatives parfois ambiguës voire contradictoires, alors que la notion de « bien commun », comme l'air, l'eau, un fleuve ou la mer, est invariable. La question par exemple des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture (70 000 tonnes/ans en France) fait toujours malheureusement débat alors qu'ils continuent de tuer le vivant sans distinction et ont ruiné en un demi-siècle un « bien commun » inestimable : la Terre et l'Eau.

En dehors de la toute-puissance des lobbies, il y a des citoyens « contre » persuadés que la nature humaine en subit les conséquences sanitaires et économiques et des « pour » toujours convaincus que la pérennité de l'activité agricole dépend d'une production toujours plus performante, contrairement pensent-ils, à celles respectueuses de l'environnement.

Et puis il y a ceux « ni pour ni contre » qui, par ignorance, préfèrent ne pas s'opposer ou qui, par intérêt, préfèrent se taire. Comme pour de nombreux autres sujets majeurs, ces neutralités vertueuses, incapables de donner sens au cours de la vie collective, diminuent l'élan d'une contestation, mais permet surtout, pour le bénéfice de quelques multinationales, une utilisation continue des produits tueurs.

Le monde d'aujourd'hui, du local au global, subit les conséquences de ce « ni pour ni contre » qui précipite l'humanité dans un extrême. Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons choisir sans tergiverser.

Les concertations avec les élus ne doivent pas seulement se limiter aux conditions de mise en œuvre des projets, mais aussi sur leur opportunité même.

Notre petite commune de 2 000 habitants peut, à son échelle, 250 ans après la publication « Du Contrat Social » contribuer à l'amélioration d'une gouvernance locale usée par cinq mandats successifs et reconnaître enfin les citoyens comme force de proposition et d'évaluation.

Sa mosaïque d'intérêts socio-économiques parfois contradictoires ou complémentaires, souvent interprétée par la population comme un handicap, est aussi un socle commun sur lequel s'appuient les orientations et les décisions. Quel urbanisme voulons-nous ? Quelle nature ? Quelle jeunesse ? Les habitats secondaires, par exemple, participent aux financements et à la vie économique locale, mais contribuent également à l'artificialisation des terres, principale cause de la perte de la biodiversité (diversité des êtres vivants et des écosystèmes). Ils entraînent aussi la hausse du foncier qui réduit de fait l'installation des jeunes actifs. L'intérêt général des uns n'est donc pas toujours celui des autres.

Préalablement à toute orientation politique et à tout projet impactant le territoire de la commune, il est indispensable de mener des concertations publiques équitables et transparentes.

### **En 2017 l'urbanisation avait déjà atteint son seuil de tolérance par rapport aux espaces remarquables du territoire.**

En à peine trois décennies le territoire de la commune c'est profondément modifié.

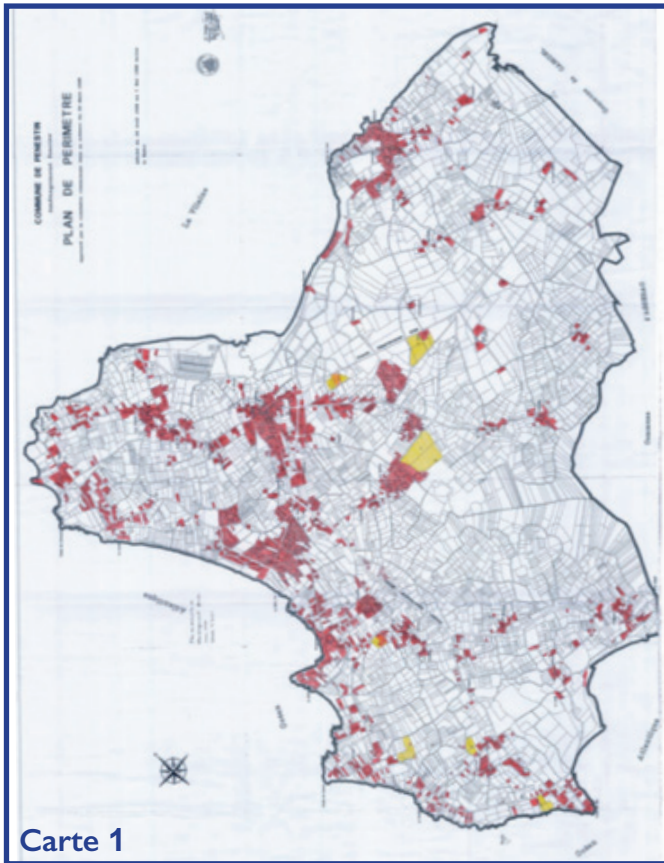
> **Avec les deux cartes (1 et 2)** présentées ci-dessous, on constate un mitage urbain et une artificialisation du territoire devenu coûteux et difficile à gérer, tant au niveau des réseaux viaires que sur la protection des terres agricoles et naturelles.

> **La troisième carte (3)** avec ses zones en bleu de submersions (tempêtes et marées) couplées à celle des inondations (pluies diluviennes) définit clairement ce qui reste de terres émergées.

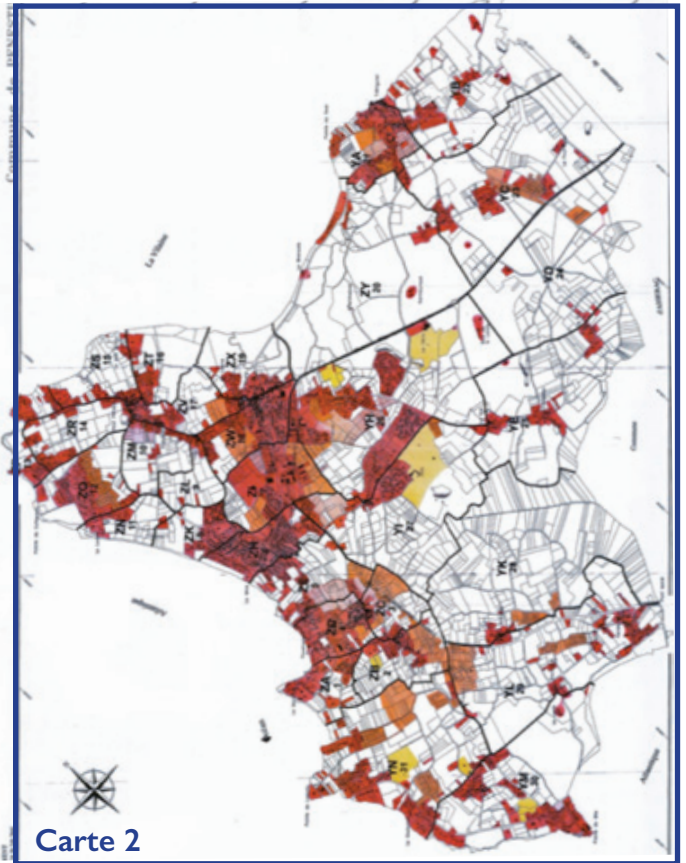
Ce que l'on voit à pied ou en voiture n'est pas la réalité dans son ensemble mais seulement une partie de cette dernière.

**Face à ce constat, les nouvelles constructions en extension d'urbanisation sont-elles justifiées ?  
Quelle qualité de vie pour les futurs habitants ?**

1997



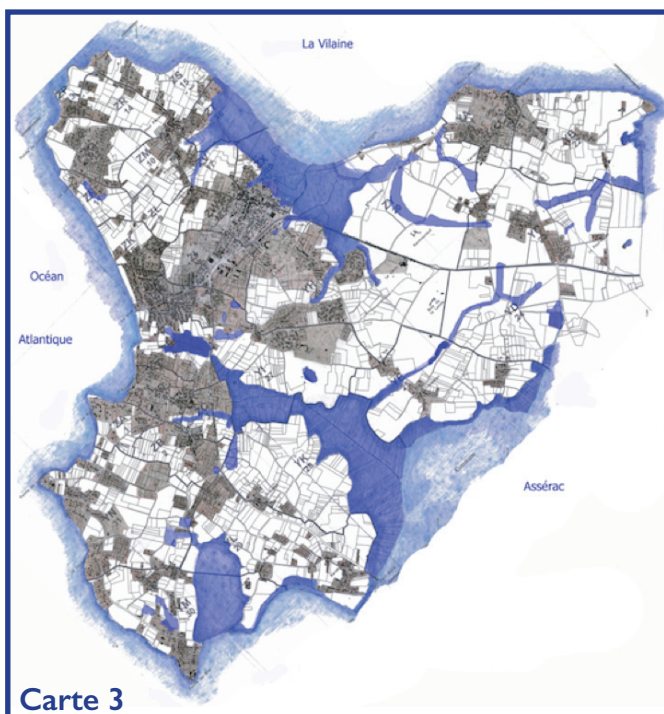
2017



**L'environnement particulièrement fragile et menacé sur notre commune exige une protection de plus en plus forte.**

En 1997 il y avait environ 65 % de maisons secondaires, et 75 % en 2017. Jusqu'à aujourd'hui, l'artificialisation et les atteintes à la biodiversité se sont poursuivies. Des hameaux sont devenus villages, des constructions illicites ont été édifiées...

Si rien ne change, les générations futures jugeront un mode de développement (et ses responsables) qui leur a définitivement interdit l'accès à la beauté naturelle d'un bien « autrefois » commun et se demanderont pourquoi il y eu tant d'obstination à détruire ce qui ne sera jamais plus.



La pression foncière qui pèse sur l'ordre économique et social, engendre des contestations que les élus, par un manque évident de concertation, ne parviennent pas à gérer.

L'exemple des mytiliculteurs à Pénestin avec le projet du lotissement conchylicole au lieu-dit « Loscolo » illustre cette faiblesse participative qui peut, à terme, ignorer la légitimité d'une autorité (en l'occurrence Cap Atlantique) qui décide de l'avenir d'une activité professionnelle sans une réelle concertation avec tous les acteurs du territoire (environnement, tourisme, agriculture, mytilicultures, habitants, etc...).

Aujourd'hui, vouloir modifier un espace naturel, économique et culturel local au profit d'une minorité pose inévitablement une question politique et sociale.

### **L'opinion des Pénestinois a toujours été considérée comme facultative.**

Avec le gain de compétences des intercommunalités, les marges de manœuvre des communes sur leur territoire sont aujourd'hui réduites et sont de moins en moins lisibles par les habitants de notre commune. De là naît la difficulté d'associer réellement le citoyen à des décisions qui ne dépendent plus directement de la municipalité malgré la présence des élus municipaux en Conseil communautaire.

**On a pu voir ainsi, au cours de ce dernier sextennat, le maire de Pénestin voter différemment sur un même sujet en conseil communautaire et en conseil municipal mais au bénéfice de la communauté d'agglomération.**

Cette situation nécessite de réformer la gouvernance locale pour que la communauté, Cap Atlantique, adopte et mette en œuvre les valeurs promues par la municipalité et ses habitants. Mais la définition des outils pour contribuer à cette amélioration de la démocratie locale passe d'abord par un diagnostic préalable : recensement et évaluation des espaces d'expression du citoyen, évaluation des structures participatives existantes, identification des structures de la société civile pouvant être sollicitées comme relais d'information et de participation.

Pour qu'un sentiment d'appropriation du territoire renaisse, les nombreuses lois et les règles administratives existantes doivent en priorité être appliquées et respectées.

**La loi Littoral notamment, incontournable mais précieuse pour définir les grandes orientations et l'aménagement du territoire, socle commun à toutes les communes du littoral est encore l'objet de diverses remises en cause lorsque le foncier constructible se raréfie ou fait obstacle à des spéculations immobilières diamétralement opposées au « bien commun ».**

L'association des campeurs caravaniers, par exemple, sensée représenter les propriétaires des 60 hectares en lotissements, pense que la loi Littoral est illégitime. Les adhérents de cette association ne se considèrent pas « hors la loi » en ne la respectant pas mais plutôt comme des victimes qui « subissent une loi majoritaire ».

Sachant qu'une très grande majorité de français plébiscite la loi Littoral (75 %), il leur faudrait des arguments suffisamment convaincants et utiles à la collectivité nationale pour que le Parlement modifie cette loi.

Dans le dernier PLU voté en décembre 2025, **M. Puisay, qui « Ose » et tente l'impossible pour sa réélection**, a ainsi concrétisé et officialisé ces 60 hectares en espace urbain « hors loi Littoral ».

En se positionnant clairement contre cette loi pour « glaner » des voix, **M. Puisay trompe cet électorat car il n'y a rien à défendre par rapport à l'existant et relègue au second rang le vote des habitants à l'année dont les besoins sont des priorités existentielles. Il n'est plus à un reniement près.**

**Durant de nombreuses années, les intentions sont restées lettres mortes.**

Il y a presque trente ans, le bureau d'étude « Paysages de l'Ouest » chargé de conduire le projet d'aménagement durable de la commune de Pénestin, soulignait déjà « une perception d'espaces ruraux qui s'imbriquent sans cohérence avec les espaces urbains », dénonçait « un étalement important de l'urbanisation », puis notait également la nécessité de « protéger et de mettre en valeur le patrimoine bâti par la création de zones tampons (...) de préserver le patrimoine naturel et urbain aux entrées de la commune (...) d'afficher une réelle volonté politique pour intervenir sur le marché du logement » afin « de favoriser l'installation des jeunes ».

Depuis presque trente ans donc, il existe un projet d'aménagement sur le territoire de la commune qui souligne l'intérêt de préserver une qualité architecturale, environnementale et paysagère. **L'urgence est aujourd'hui bien réelle.** Pour que le bâti raconte de nouveau ce que l'on vit, et comment l'on vit, il est indispensable de privilégier l'habitat principal avant que la commune ne devienne un parc de loisir, avant que l'artifice ne remplace définitivement une authenticité dont notre quotidien a besoin.

Les habitants de Pénestin, du moins les plus engagés, commencent aussi à prendre conscience du potentiel environnemental, garant d'une richesse économique future. Ils veulent être les acteurs responsables de leur propre avenir. De fait, le territoire de la commune est aujourd'hui un espace sur lequel s'exerce une nouvelle forme du droit démocratique.

Ce ne sont pas des promesses électorales qui détermineront l'action politique, mais des engagements précis et planifiés.

*Dominique Boccarossa.*